Votants: 11

République Française COMMUNE DE SAINT ROMAN

Nombre de membres	Séance du 19 mars 2021

<u>en exercice:</u> 11 L'an deux mille vingt-et-un et le dix-neuf mars l'assemblée régulièrement

convoquée le 12 mars 2021, s'est réunie sous la présidence de Catherine PELLINI

<u>Présents</u>: 11 <u>Sont présents</u>: Guy BERTRAND, Julien CIVALLERI, Michaël GUILLAUME,

Christophe ICHE, Pascale ASTIER, Robert BRUN, Martine CIVALLERI, Josiane

BUIS, Catherine PELLINI, Rémy REY, Jérôme VIGNON

Représentés: Excuses: Absents:

Secrétaire de séance: Josiane BUIS

Objet: Aménagement de la traverse RD 539 - 2021_DE_010

Monsieur Christophe ICHÉ, premier adjoint, présente au Conseil Municipal le projet concernant la réalisation de travaux d'aménagement de voirie de la traverse d'agglomération sur la RD 539, incluant la reprise du gabarit de la chaussée, la création de trottoirs des deux côtés de la route dont un aux normes PMR, la réalisation d'aménagement de sécurité, enfouissement des réseaux orange, création de 7 places de parking, végétalisation de la traverse, création d'un quai pour le bus, remplacement des candélabres.

Préalablement aux travaux d'aménagement de surface, la commune envisage le renouvellement des réseaux humides enfouis (renforcement du réseau AEP et mise en séparatif du réseau assainissement).

Christophe ICHÉ présente au conseil municipal l'avant projet sommaire préparé par le cabinet d'étude SEDic.

Le projet s'élève à :

		Montant HT	Montant TTC
Lot 1	Voirie départementale	292 259,51	350 711,41
	Maîtrise d'œuvre	21 800,00	26 160,00
	Acquisitions foncières	4 000,00	4 800,00
	Coordinateur	2 000,00	2 400,00
	Sous Total	320 059,51	384 071,41
Lot 2	Travaux réseaux humides	97 620,76	117 144,92
	Maîtrise d'œuvre	10 200,00	12 240,00
	Topographie	800,00	960,00
	Inspection du réseau existant	2 000,00	2 400,00
	Frais de publication	500,00	600,00
	Contrôles externes	3 250,00	3 900,00
	Divers	500,00	600,00
	Sous Total	114 870,76	137 844,92
Lot 3	Eclairage public	20 542,80	24 651,36
	Total	455 473,07	546 567,69

Madame le Maire propose de présenter les demandes de subvention sur les lot 1 et 3 du projet qui s'élève à un montant de : 340 602.31 € HT soit 408 722.77 € TTC

Le lot 2 pour la partie des réseaux humides d'un montant de 114 870.76 € HT soit 137 844.91€ TTC.

Le Conseil municipal, sur proposition du Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité, Approuve ce projet d'aménagement de la traverse RD 539 pour un montant de 455 473.07 € HT soit 546 567.69 € TTC.

Décide de solliciter la subvention la plus élevée possible auprès

- Du Conseil Départemental de la Drôme
- De la Région Rhône Alpes Auvergne

Objet: Constitution d'une provision pour créances douteuses - 2021_DE_011

Dans un souci de sincérité budgétaire, de transparence et de fiabilité des résultats de fonctionnement des collectivités, la constitution de provisions pour les créances douteuses constitue une dépense obligatoire au vu de la réglementation. Sa finalité est la prise en charge au budget des créances irrécouvrables correspondants aux titres émis par la Collectivité mais dont le recouvrement n'a pu être mené à son terme par le comptable en charge du recouvrement, et qui se traduira, au final, par une demande d'admission en non-valeur.

Aussi, à la demande du Comptable Public, il est proposé de constituer une provision semi budgétaire correspondant à 15% des états des restes à recouvrer antérieurs à l'exercice 2019. Le détail des restes à recouvrer a été transmis par le comptable au début de l'année 2021.

La constitution de cette provision permettra de financer la charge induite par le risque d'insolvabilité, au moyen d'une reprise. A contrario, la reprise de provision constituerait une recette si le risque venait à disparaître ou si la charge induite ne se réalisait pas.

Vu le Code général des collectivités territoriales et, notamment, ses articles L2121-29, L2321-2 et R2321-2,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 ET M4,

Considérant que le régime de provisionnement semi-budgétaire est de droit commun pour les Communes,

Considérant le risque d'irrécouvrabilité de certaines recettes,

Il est proposé au Conseil Municipal de :

- **DECIDER** de constituer une provision pour créances douteuses.
- **PRECISER** que la provision est semi-budgétaire,
- DECIDER l'inscription au Budget Primitif 2021 du montant annuel du risque encouru, soit :
 - 332,31€, correspondant à 15% du montant total des restes à recouvrer antérieurs à 2019 pour le budget eau et assainissement.
 - 40,00€ correspondant au montant total des restes à recouvrer antérieurs à 2019 pour le budget de la commune.
- **AUTORISER** le Maire à reprendre la provision ainsi constituée à hauteur du montant des créances admises en non-valeur sur les exercices à venir.

Objet: Vote du compte de gestion de la commune - 2021 DE 012

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de PELLINI Catherine

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

- 1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020, y compris la journée complémentaire ;
- 2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;
- 3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;
- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2020, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

Objet: Vote du compte de gestion du budget eau et assainissement - 2021_DE_013

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de PELLINI Catherine

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

- 1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020, y compris la journée complémentaire ;
- 2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;
- 3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;
- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2020, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

Objet: Vote du compte administratif du budget de la commune - 2021 DE 014

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Christophe ICHÉ, adjoint, délibérant sur le compte administratif du budget de la commune de l'exercice 2020 dressé par le maire, Catherine PELLINI après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

	Investis	sement	Fonctio	nnement	Ense	emble
Libellé	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		28 147.07		117 592.60		145 739.67
Opérations exercice	24 354.19	14 780.39	176 456.72	143 700.97	200 810.91	158 481.36
Total	24 354.19	42 927.46	176 456.72	261 293.57	200 810.91	304 221.03
Résultat de clôture		18 573.27		84 836.85		103 410.12
Restes à réaliser	21 598.16	538.00			21 598.16	538.00
Total cumulé	21 598.16	19 111.27		84 836.85	21 598.16	103 948.12
Résultat définitif	2 486.89			84 836.85		82 349.96

- 2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.
- 3. Reconnait la sincérité des restes à réaliser.
- 4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Objet: Vote du compte administratif du budget eau et assainissement - 2021_DE_015

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Christoph ICHÉ, adjoint, délibérant sur le compte administratif du budget eau et assainissement de l'exercice 2020 dressé par le maire, Catherine PELLINI après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

	Investi	ssement	Fonctionnement		Ensemble	
Libellé	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		261 113.30	27 747.12		27 747.12	261 113.30
Opérations exercice	266 494.07	235 870.19	50 850.88	82 133.31	317 344.95	318 003.50
Total	266 494.07	496 983.49	78 598.00	82 133.31	345 092.07	579 116.80
Résultat de clôture		230 489.42		3 535.31		234 024.73
Restes à réaliser	208 802.00	96 669.00			208 802.00	96 669.00
Total cumulé	208 802.00	327 158.42		3 535.31	208 802.00	330 693.73
Résultat définitif		118 356.42		3 535.31		121 891.73

- 2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.
- 3. Reconnait la sincérité des restes à réaliser.
- 4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Objet: Affectation du résultat de fonctionnement du budget commune - 2021_DE_016

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice
- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice
- constatant que le compte administratif fait apparaître un :

excédent de 84 836.85

décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Pour Mémoire	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	117 592.60
RESULTAT DE L'EXERCICE :	
DEFICIT	-32 755.75
Résultat cumulé au 31/12/2020	84 836.85
A.EXCEDENT AU 31/12/2020	84 836.85
Affectation obligatoire	
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	
Déficit résiduel à reporter	
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	2 486.89
Solde disponible affecté comme suit:	
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002)	82 349.96
B.DEFICIT AU 31/12/2020	
Déficit résiduel à reporter - budget primitif	

Objet: Affectation du résultat de fonctionnement du budget eau et assainissement - 2021_DE_017

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice
- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice
- constatant que le compte administratif fait apparaître un :

excédent de 3 535.31

décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Pour Mémoire	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	-27 747.12
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	
RESULTAT DE L'EXERCICE :	
EXCEDENT	31 282.43
Résultat cumulé au 31/12/2020	3 535.31
A.EXCEDENT AU 31/12/2020	3 535.31
Afffectation obligatoire	
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	

Déficit résiduel à reporter

à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068

Solde disponible affecté comme suit:

- * Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)
- * Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur lg 002)

3 535.31

B.DEFICIT AU 31/12/2020

Déficit résiduel à reporter - budget primitif

Objet: Vote du budget primitif 2021 du budget commune - 2021_DE_018

Après avoir entendu, Madame le Maire présenté le rapport général du budget primitif de l'exercice 2021 de la Commune de Saint Roman,

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la loi 96-142 du 21 février 1996,

Vu les articles L2311-2, L2312-1 et L2312-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

DELIBERE ET DECIDE:

ARTICLE 1:

L'adoption du budget de la Commune de Saint Roman pour l'année 2021 présenté par son Maire,

Ledit budget s'équilibrant en recettes et en dépenses et s'élevant :

En recettes à la somme de : 661 749.08 Euros En dépenses à la somme de : 661 749.08 Euros

ARTICLE 2:

D'adopter le budget par chapitre selon le détail suivant :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
011	Charges à caractère général	88 400.00
012	Charges de personnel, frais assimilés	11 850.00
014	Atténuations de produits	10 626.62
65	Autres charges de gestion courante	39 233.00
66	Charges financières	1 903.00
68	Dot. aux amortissements et provisions	40.00
022	Dépenses imprévues	2 814.00
023	Virement à la section d'investissement	67 200.00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 288.65
	TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	223 355.27

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
70	Produits des services, du domaine, vente	450.00
73	Impôts et taxes	62 340.00
74	Dotations et participations	72 219.83
75	Autres produits de gestion courante	5 950.00
76	Produits financiers	5.48
78	Reprise sur amortissements et provisions	40.00
002	Résultat de fonctionnement reporté	82 349.96
	TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	223 355.27

SECTION D'INVESTISSEMENT

DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
204	Subventions d'équipement versées	1 976.41
21	Immobilisations corporelles	12 861.35
23	Immobilisations en cours	416 000.00
16	Emprunts et dettes assimilées	7 533.00
020	Dépenses imprévues	23.05
	TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	438 393.81

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
13	Subventions d'investissement	538.00
16	Emprunts et dettes assimilées	345 000.00
10	Dotations, fonds divers et réserves	3 307.00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	2 486.89
021	Virement de la section de fonctionnement	67 200.00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 288.65
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	18 573.27
	TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	438 393.81

ADOPTE A LA MAJORITE

Objet: Vote du budget primitif eau et assainissement 2021 - 2021_DE_019

Après avoir entendu Madame le Maire présenté le rapport général du budget primitif eau et assainissement de l'exercice 2021 de la Commune de Saint Roman,

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la loi 96-142 du 21 février 1996,

Vu les articles L2311-2, L2312-1 et L2312-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

DELIBERE ET DECIDE:

ARTICLE 1:

L'adoption du budget eau et assainissement de la Commune de Saint Roman pour l'année 2021 présenté par son Maire,

Ledit budget s'équilibrant en recettes et en dépenses et s'élevant :

En recettes à la somme de : 678 786.61 Euros En dépenses à la somme de : 678 786.61 Euros

ARTICLE 2:

D'adopter le budget par chapitre selon le détail suivant :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
011	Charges à caractère général	22 280.00
014	Atténuations de produits	6 361.00
66	Charges financières	2 786.00
67	Charges exceptionnelles	250.00
68	Dot. Amortist, dépréciat°, provisions	332.31
022	Dépenses imprévues	69.60
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	28 705.64
<u>, </u>	TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	60 784.55

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
70	Ventes produits fabriqués, services	35 692.00
78	Reprise amort., dépreciat° et provisions	332.31
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	21 224.93
002	Résultat de fonctionnement reporté	3 535.31
	TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	60 784.55

SECTION D'INVESTISSEMENT

DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
20	Immobilisations incorporelles	4 290.00
21	Immobilisations corporelles	201 568.77
23	Immobilisations en cours	333 788.23
13	Subventions d'investissement	12 000.00

16	Emprunts et dettes assimilées	44 982.00
020	Dépenses imprévues	148.13
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	21 224.93
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		618 002.06

RECETTES

TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		618 002.06
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	230 489.42
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	28 705.64
10	Dotations, fonds divers et réserves	36 000.00
16	Emprunts et dettes assimilées	184 000.00
13	Subventions d'investissement	138 807.00
Chapitre	Libellé	Montant

ADOPTE A LA MAJORITE